

BARÈME DE RÉMUNÉRATION DE FUNDSERV

Ce barème de rémunération présente la rémunération payable par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie ») aux agents généraux administrateurs, aux agents associés généraux et aux comptes nationaux (collectivement les « courtiers ») pour les contrats de placement indiqués ci-dessous (collectivement, les « polices Fundserv ») si ces contrats sont réglés au moyen du système Fundserv ou traités par l'intermédiaire d'un courtier. Ce barème de rémunération s'applique aux contrats suivants :

- tous les contrats de fonds de placement garanti (FPG) 75/75, 75/100 et 100/100 et Catégorie Plus 3.0 qui sont réglés à l'aide du réseau Fundserv;
- les contrats à intérêt garanti (CIG) établis à partir d'un code de courtier du réseau Fundserv.

Ce barème de rémunération fournit l'ensemble de la rémunération payable pour les polices Fundserv.

Il incombe au courtier de payer toute rémunération à ses conseillers et conseillères pour les polices Fundserv, selon les modalités convenues entre eux. L'Empire Vie n'est aucunement responsable de payer une rémunération aux conseillers et aux conseillères pour les polices Fundserv.

FPG – contrats 75/75, 75/100 et 100/100

Fonds distincts

- a) Commission sur les nouveaux dépôts

Sans frais	Frais d'entrée	Série F/honoraires de service (HS)
3,5 %	Correspondent aux frais de vente*	s. o.

* Les frais de vente valides se situent entre 0 % et 5 %.

- b) Commissions de service

Fonds	Frais de vente différés*	Frais modiques*	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/HS
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE	0,15 % avant la fin du barème de frais de retrait; 0,25 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,15 % - années 2 à 4 0,25 % - par la suite	0,25 %	s. o.
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE	0,25 % avant la fin du barème de frais de retrait; 0,50 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,25 % - années 2 à 4 0,50 % - par la suite	0,50 %	s. o.
FONDS ÉQUILIBRÉS ET FONDS D' ACTIONS	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,00 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,00 % - par la suite	1,00 %	s. o.

PORTEFEUILLES FPG EMBLÈME

FPG Portefeuille de revenu diversifié Emblème	0,375 % avant la fin du barème de frais de retrait; 0,75 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,375 % - années 2 à 4 0,75 % - par la suite	0,75 %	s. o.
FPG Portefeuille conservateur Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,00 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,00 % - par la suite	1,00 %	s. o.
FPG Portefeuille équilibré Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,10 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,10 % - par la suite	1,10 %	s. o.

Fonds	Frais de vente différés*	Frais modiques*	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/HS
FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,25 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1	1,25 %	s. o.
FPG Portefeuille de croissance Emblème			0,50 % - années 2 à 4		
FPG Portefeuille de croissance dynamique Emblème			1,25 % - par la suite		
FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,00 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,00 % - par la suite	1,00 %	s. o.
FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,10 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1 0,50 % - années 2 à 4 1,10 % - par la suite	1,10 %	s. o.
FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème	0,50 % avant la fin du barème de frais de retrait; 1,25 % après la fin du barème de frais de retrait		0 % - année 1	1,25 %	s. o.
FPG Portefeuille de croissance Emblème			0,50 % - années 2 à 4 1,25 % - par la suite		

* Depuis le 29 mai 2023, nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux dépôts. Les virements entre les fonds acquis avec la même option de frais d'acquisition continueront d'être autorisés.

Notes complémentaires : fonds de placement garanti (FPG)

- 1) Commissions de service
 - a) Les commissions sont payées mensuellement (taux de la commission de service annuelle divisé par 12).
 - b) Les commissions sont basées sur le solde quotidien moyen au cours du mois.
 - c) Les taux de commissions de service avec frais de vente différés et frais modiques sont basés sur la date de chaque dépôt.
- 2) Les commissions sur les dépôts avec frais d'entrée peuvent varier de 0 % à 5 % et correspondent aux frais de vente prélevés sur le dépôt.
- 3) Les rachats d'une option de frais d'acquisition « sans frais » effectués dans les trente-six (36) mois qui suivent la date du dépôt feront l'objet d'une récupération de la commission.
 - a) Le montant récupéré correspondra à la commission proportionnelle payée, multipliée par le pourcentage indiqué dans le tableau suivant.
 - b) Nous calculons les récupérations de commissions au niveau des fonds d'après la méthode du premier entré, premier sorti (les unités dont les frais sont échus et les unités sans frais seront considérées comme retirées en premier).
 - i) 10 % des unités par année seront exemptées des récupérations de commissions (20 % pour les FERR).

Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération	Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération
1 à 12	100 %	25	48 %
13	96 %	26	44 %
14	92 %	27	40 %
15	88 %	28	36 %
16	84 %	29	32 %
17	80 %	30	28 %
18	76 %	31	24 %
19	72 %	32	20 %
20	68 %	33	16 %
21	64 %	34	12 %
22	60 %	35	8 %
23	56 %	36	4 %
24	52 %	37 et plus	0 %

L'exemple suivant suppose qu'un fonds a reçu un seul dépôt :

Transaction	Date	Montant	Valeur unitaire	Unités	Unités sans frais	Commission	Récupération proportionnelle	Montant de la récupération
Dépôt	1 ^{er} févr. 2023	15 000 \$	10 \$	1 500	150	525,00 \$	s. o.	s. o.
Retrait	1 ^{er} déc. 2023	18 000 \$	12 \$	1 500	150	525,00 \$	$(1\,500 - 150) / 1\,500 = 90\%$	$525,00 \$ \times 90\% = 472,50 \$$

Catégorie Plus 3.0

Fonds distincts

a) Commission sur les nouveaux dépôts

Sans frais	Frais d'entrée	Série F/honoraires de service (HS)
3,5 %	Correspondent aux frais de vente*	s. o.

* Les frais de vente valides se situent entre 0 % et 5 %.

b) Commissions de service

Fonds	Frais de vente différés*	Frais modiques*	Sans frais	Frais d'entrée	Série F/HS
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE	0,15 %	0,175 %	0 % - année 1 0,175 % - par la suite	0,25 %	s. o.
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE	0,25 %	0,35 %	0 % - année 1 0,35 % - par la suite	0,50 %	
FONDS ÉQUILIBRÉS	0,50 %	0,70 %	0 % - année 1 0,70 % - par la suite	1,00 %	
PORTEFEUILLES FPG EMBLÈME					
FPG Portefeuille de revenu diversifié Emblème	0,375 %	0,50 %	0 % - année 1 0,50 % - par la suite	0,75 %	s. o.
FPG Portefeuille conservateur Emblème	0,50 %	0,70 %	0 % - année 1 0,70 % - par la suite	1,00 %	
FPG Portefeuille équilibré Emblème		0,75 %	0 % - année 1 0,75 % - par la suite	1,10 %	
FPG Portefeuille de croissance modérée Emblème	0,50 %	0,80 %	0 % - année 1 0,80 % - par la suite	1,25 %	
FPG Portefeuille de croissance Emblème		0,70 %	0 % - année 1 0,70 % - par la suite	1,00 %	
FPG Portefeuille conservateur mondial Emblème					
FPG Portefeuille équilibré mondial Emblème	0,75 %	0 % - année 1 0,75 % - par la suite	1,10 %		
FPG Portefeuille de croissance modérée mondial Emblème	0,80 %	0 % - année 1 0,80 % - par la suite	1,25 %		

* Depuis le 29 mai 2023, nous n'offrons plus les options de frais de vente différés (FVD) et de frais modiques (FM) pour les nouveaux dépôts. Les virements entre les fonds acquis avec la même option de frais d'acquisition continueront d'être autorisés.

Notes complémentaires – Catégorie Plus 3.0

- 1) Commissions de service
 - a) Payées mensuellement (taux de la commission de service annuelle divisé par 12).
 - b) Basées sur le solde quotidien moyen au cours du mois.
- 2) Les commissions sur les dépôts avec frais d'entrée peuvent varier de 0 % à 5 % et correspondent aux frais de vente prélevés sur le dépôt.
- 3) Les rachats d'une option de frais d'acquisition « sans frais » effectués dans les trente-six (36) mois qui suivent la date du dépôt feront l'objet d'une récupération de la commission.
 - a) Le montant récupéré correspondra à la commission proportionnelle payée, multipliée par le pourcentage indiqué dans le tableau suivant.
 - b) Nous calculons les récupérations de commissions au niveau des fonds d'après la méthode du premier entré, premier sorti (les unités dont les frais sont échus et les unités sans frais seront considérées comme retirées en premier).
 - (i) 10 % des unités par année seront exemptées des récupérations de commissions (20 % pour les FERR).

Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération	Nombre de mois à compter de la date du dépôt	Pourcentage de récupération
1 à 12	100 %	25	48 %
13	96 %	26	44 %
14	92 %	27	40 %
15	88 %	28	36 %
16	84 %	29	32 %
17	80 %	30	28 %
18	76 %	31	24 %
19	72 %	32	20 %
20	68 %	33	16 %
21	64 %	34	12 %
22	60 %	35	8 %
23	56 %	36	4 %
24	52 %	37 et plus	0 %

L'exemple suivant suppose qu'un fonds a reçu un seul dépôt :

Transaction	Date	Montant	Valeur unitaire	Unités	Unités sans frais	Commission	Récupération proportionnelle	Montant de la récupération
Dépôt	1 ^{er} févr. 2023	15 000 \$	10 \$	1 500	150	525,00 \$	s. o.	s. o.
Retrait	1 ^{er} déc. 2023	18 000 \$	12 \$	1 500	150	525,00 \$	$(1\ 500 - 150) / 1\ 500 = 90 \%$	$525,00 \$ \times 90 \% = 472,50 \$$

CIG

1) Option à intérêt quotidien

Commissions de service

0,54 % (taux annuel)

a) Payées mensuellement (taux de la commission de service annuelle divisé par 12).

b) Basées sur le solde quotidien moyen au cours du mois.

2) Option à intérêt garanti

a) Commissions sur les nouveaux dépôts et les réinvestissements

Période de placement	Taux de commission	Période de placement	Taux de commission
30 jours	$30/365 \times 0,54 \%$	90 jours	$90/365 \times 0,54 \%$
180 jours	$180/365 \times 0,54 \%$	—	—
1 an	0,54 %	1,5 an	0,81 %
2 ans	1,08 %	2,5 ans	1,35 %
3 ans	1,62 %	3,5 ans	1,89 %
4 ans	2,16 %	4,5 ans	2,43 %
5 ans	2,70 %	5,5 ans	2,97 %
6 ans	3,24 %	6,5 ans	3,51 %
7 ans	3,78 %	7,5 ans	4,05 %
8 ans	4,32 %	8,5 ans	4,59 %
9 ans	4,86 %	9,5 ans	5,13 %
10 ans	5,40 %	—	—

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

INV-2661-FR-10/23

